

CTM

9 décembre 2016

finances
Solidaires

Bercy nous balade et « banane » ses agents !



Ce vendredi 9 décembre, un Comité Technique Ministériel est convoqué dont l'ordre du jour se réduit à des questions techniques et à l'émission d'avis sur des textes en application de décisions qui sont d'ores et déjà arrêtés. Ce CTM devrait être suivi d'un groupe de travail visant à mettre en place la décision unilatérale du gouvernement et du Ministère de l'Économie et des finances d'appliquer le vote électronique au sein des administrations bercyennes alors que les fédérations syndicales ont d'ores et déjà dit et répété qu'elles y étaient opposées. Notre Ministère n'y est manifestement pas prêt techniquement. Au delà d'un risque que les taux de participation au vote ne soient plus aussi importants qu'il ne l'étaient traditionnellement, nous osons affirmer que dans la période que ce dossier constitue le « cadet des soucis » des agents.

Avec cet ordre du jour, nous sommes à mille lieues des discours sur le « dialogue social » tant revendiqué par les pouvoirs publics et à mille lieues des urgences auxquelles sont confrontés les personnels dans les directions et les services pour faire vivre les missions essentielles des administrations financières et économiques. Les besoins et les demandes de contrôle et de régulations économiques, environnementales et financières, plus que jamais légitimes et croissants et réels. Au delà de déclarations de principe creuses nous osons l'affirmer, sont les pouvoirs publics ignorent totalement ces besoins.

C'est pourquoi en matière de lutte contre la fraude fiscale, à trois jours du procès en appel devant le tribunal de la capitale du paradis fiscal luxembourgeois, des « lanceurs d'alerte » Antoine Deltour et Raphaël Halet, nous réaffirmons notre soutien à leur cause. **Leur combat est le nôtre !** Il l'est d'autant plus que nous condamnons les pratiques d'évitement de l'impôt, la fraude et l'évasion fiscale. Nous

revendiquons un renforcement des moyens de Bercy pour les combattre. **Les lanceurs d'alerte doivent disposer d'un statut protecteur. Ils doivent être protégés immédiatement par la loi et non poursuivis par elle !**

D'ailleurs à propos de fraude fiscale, nous sommes reconnaissants à la justice d'avoir condamné à 3 ans de prison ferme, notre ancien ministre fraudeur Jérôme CAHUZAC.

Celui qui était il y a peu encore premier ministre plaide aujourd'hui pour des « services publics forts » et nous déclare « croire en la démocratie sociale ». Nous regrettons que cette inspiration n'ait pas inspiré hier le gouvernement. Nous aimerions croire qu'elle puisse inspirer aujourd'hui le gouvernement remanié avec une nouvelle tête de liste. Nous ne nous imaginons plus croire que les directions ministérielles vont arrêter d'empiler les restructurations sans considération pour les agents qui exercent les missions, sans considération pour les représentants des personnels, sans considération pour les administrés et les citoyens, sans considération pour le service public.

De plus, en matière de gestion et du fait d'une application des décisions et orientations arrêtées au niveau de la DGAFP sans recul ni reconnaissance des spécificités des personnels des administrations bercyennes, les décisions et orientations actuelles au sein des directions du MEF contribuent à stigmatiser les fonctionnaires de Bercy. Hélas, elles ouvrent les portes aux « thérapies de choc » d'ores et déjà annoncées dans les programmes électoraux. **Ces programmes radicaux qui visent à poursuivre toujours et accélérer la casse du service public et le statut des fonctionnaires. Dans une telle perspective de supprimer toujours plus d'emplois au prix de politiques d'austérité qui achèvent le démantèlement de ses missions essentielles, nous ne doutons même pas que l'austère « exemplarité » de Bercy continue.**



SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

DOUANES
Solidaires

Solidaires
CCRF & SCL

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires finances

I.D.D.
Solidaires



Pour la DGFiP, au-delà du service rendu et de sa forme, se pose la question de la capacité de cette direction à réseau à exercer pleinement ses missions.

Ainsi, si l'assiette des impôts s'automatise, via l'obligation progressive de télédéclarer, la qualité, la stabilité et l'exhaustivité des données sont désormais posées. Ces données constituent le point de départ de toutes les opérations de mises à jour et surtout de contrôle. Or, les résultats du contrôle fiscal, si on excepte les travaux du service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) est descendu en 2015 à son niveau de 2013. Quant au recouvrement, parent pauvre de l'activité de la DGFiP : un peu plus de la moitié des montants redressés est en réalité recouvré !

La DGFiP en extrême danger

Depuis maintenant plus de dix ans, la DGFiP subit les assauts des politiques d'austérité. Cette administration, « au cœur de la République », a perdu près de 37 000 emplois en douze ans. Il s'agit là d'un véritable « plan social » comme en ont connu en leur temps La Poste et France Télécom dès lors que le ministère des PTT a disparu. Ce « plan social » s'accompagne de profondes mutations structurelles et de l'organisation du travail, permises par l'usage systématique du numérique.

Du fait de la concentration sans précédent des services autour des grandes agglomérations et des métropoles, c'est bien une certaine conception du service public de proximité qui est visé !

Le mouvement de désertification passe sous silence les problématiques d'aménagement du territoire dont il contrarie ainsi le développement économique. Il s'organise de facto au détriment de populations fragiles qui, pour bon nombre d'entre elles, ne disposent pas d'accès à internet ou ne sont pas coutumières de cet outil, mais aussi au détriment des collectivités qui voient s'éloigner le soutien si précieux du

comptable public et de ses agents au profit d'une relation lointaine et dématérialisée. Et dire que les technocrates osent nommer ces services distants et impersonnels, « Services d'Appui au Réseau » !

Un tel mouvement d'éloignement ignore la gestion quotidienne des comptes d'une collectivité permise par la présence du comptable et de ses agents au côté d'élus et de services locaux. Il dédaigne l'avantage qu'une connaissance quotidienne constitue pour conseiller utilement, avec neutralité et expertise. Il méprise également les administrés et « redevables » des collectivités qui perdent de facto un interlocuteur près de chez eux.

Combien de collectivités sont contraintes à faire appel à des prestataires privés en informatique ? Combien recourent à des cabinets d'experts comptables privés ? Combien cela coûte-t-il à la collectivité ? Combien coûteront, pour elles-mêmes et leurs administrés, celles qui recourent ou recourront à des « officines » privées pour le recouvrement des produits locaux [recours rendu possible par l'article 40 de la loi du 20 décembre 2016 soutenu par la DGFiP. !]

Par ailleurs, moins présente sur ses activités centrales, la DGFiP est menacée d'une externalisation que les suppressions d'emplois favorisent et favoriseront encore.

Il faut rajouter à ce sombre tableau les évolutions négatives en cours de déploiement concernant la gestion des agent-e-s et surtout la non-prise en compte dans leurs doctrines d'emplois et dans leur technicité, des changements induits par l'usage intensif et quasi systématique du numérique.

Enfin, la période est marquée par une déliquescence du dialogue social auquel les trois principales organisations syndicales de la DGFiP refusent de participer faute d'y trouver le moindre sens.

Or, il serait bon de ne pas oublier que malgré l'évolution tendancielle dans l'usage des TIC pour les relations entre la DGFiP et les administrés, ces derniers restent fortement demandeurs de contacts directs, physiques et/ou téléphoniques avec les agent-e-s. Le nombre de contacts enregistrés et comptabilisés en atteste. Pourtant aucune des réformes impactant cette direction ne va dans le sens de la satisfaction de cette conception d'un service véritablement rendu au public, dans une proximité effective avec les usagers !



DGCCRF : mutualisation régionale

Cache misère de la pénurie d'emploi

Dans le cadre des 14 mesures dites du « Plan d'actions » d'Emmanuel Macron, figure entre autres, la modification majeure de l'organisation et du fonctionnement des services de la DGCCRF. Ainsi, ont été concoctés par les chefs régionaux et départementaux et dans le plus grand secret, des schémas de mutualisation régionale des missions de contrôle. Comme cela est malheureusement devenu l'habitude, ces projets n'ont été présentés ni en amont, ni en aval aux personnels.

Les agents vont donc découvrir dans les semaines à venir qu'ils devront, à

partir du 1er janvier prochain, faire des contrôles dans les départements limitrophes de leur lieu d'affectation, voire plus loin, au sein de leur région. Pire, ces schémas régionaux n'ont fait l'objet d'aucune présentation dans les Comités techniques (CT) où siègent les élus du personnel, ou dans les CHSCT locaux, malgré les impacts sur les conditions de travail des personnels. Pire ces schémas régionaux n'ont fait l'objet d'aucune présentation dans les Comités techniques (CT) où siègent les élus du personnel, ou dans les CHSCT locaux, malgré les impacts sur les conditions de travail des personnels.

Pour SOLIDAIRES CCRF & SCL, ces méthodes de passage en force des directions nationales et locales bafouant la réglementation en matière de dialogue social, sont inadmissibles et doivent cesser.

De plus le volontariat des agents et la limitation aux missions dites « à compétence rare » doivent être la règle.



Raccrocher la branche Surveillance au Ministère de l'Intérieur, au mépris des spécificités douanières



Devrions-nous participer à ce comité technique ministériel pour évoquer un texte relatif à des élections «partielles» à la DGDDI (un nouveau genre dans l'administration..) ? Pas vraiment. Car ces élections dites « partielles » n'illustrent qu'une forme de «frilosité» administrative.

En effet, pas grand monde ne semble vouloir de ce scrutin local. Il faut dire que nous avons des résultats «transférables» à partir desquels nous aurions pu déduire la représentativité des organisations syndicales dans les deux directions interrégionales concernées. Nous étions même prêts à nous engager à ne pas faire de recours juridictionnel, afin de dissiper les craintes de l'administration.

Il s'agit donc pour les douaniers d'un non-sujet plus qu'un vrai motif de préoccupation. Et ce, à l'inverse exacte de ce qui suit ...

Voilà des mois et même des années que nous exigeons à corps et à cris que l'on nous communique une carte de ce qui restera du maillage territorial de la DGDDI, dès lors que le Projet Stratégique aura été traduit dans les faits, acté. Il s'agit de la simple décence et du minimum d'égard pour les agents, afin que ces derniers puissent en quelque sorte se projeter dans leur avenir professionnel et savoir à quelle sauce ils vont être « dégustés ».

Nous avons cru entendre de la bouche du représentant du ministre lui-même (excusez du peu ...) que cette revendication était légitime et devait être satisfaite. Nous attendons toujours...

Nous avons bien reçu un embryon de liste, mais cette dernière n'était qu'une vue tronquée. Sauf à prendre les gens (et les agents) pour des imbéciles, tout le monde sait bien que les choses iront, dans les faits, beaucoup plus loin que la première «liste des condamnés».

SOLIDAIRES Douanes a quitté un comité de réseau Douanes pour ce motif. Il n'y a donc aucune raison de participer à un comité ministériel sachant que ces décisions sont de nature politique et du ressort du ministère.

De plus, à l'heure où la perspective du scrutin présidentiel occupe l'essentiel de l'actualité, voilà que l'on reparle, du moins dans un camp, du transfert de la Douane au ministère de l'Intérieur... Ceci est, en fait, l'annonce de la partition de la DGDDI qui signerait son arrêt de mort. **C'est aussi fouler aux pieds les spécificités douanières et rendre un très mauvais service à la branche transférée, la Surveillance, qui serait ainsi réduite à l'état de croupion dans le monde de la Police qui n'est pas le sien.**

Bien évidemment, cette anticipation ne peut être reprochée aux locataires actuels du ministère. Ce risque existait déjà à la suite de la présidentielle de 2007. Mais cette fois, la donne est différente.

En effet, le PSD a cassé une forme d'équilibre au sein de la DGDDI, en mettant sur les rails une très forte réduction des structures opérations commerciales/administration générale. Dès lors, la DGDDI semble plus exposée au scénario funeste dépeint ci-dessus. Or, ce sont bien là les effets du projet que Bercy a validés. Et il faut bien le rappeler : aucune concertation réelle n'a jamais eu lieu sur les grands principes du PSD.

INSEE : l'an II de la réforme territoriale

Al'Insee, les pertes d'effectifs et de missions se poursuivent allègrement, en particulier dans les établissements qui ont le malheur de ne pas être localisés dans les nouvelles préfectures de région.

Dans ces anciennes directions régionales, deux services sur trois vont être fermés d'ici 2018 : les services d'études et les services administratifs (personnel, informatique, budget, logistique...). En contrepartie, la Direction organise une valse de transferts d'activité à donner le tournis, créant un site par-ci et un pôle par-là, mais le compte n'y est pas : le programme pour les petits établissements de l'institut reste d'occuper les agents en attendant que les départs à la retraite et les mobilités plus ou moins volontaires aboutissent à la « convergence », c'est-à-dire à des établissements privés de la plupart de leurs missions, peu attractifs et vidés de la moitié de leur personnel et de leurs missions.

La direction de l'Insee communique aujourd'hui à coups de fascicules polychromes sur le plan « Insee 2025 » censé décrire l'avenir de l'institut, dans l'indifférence générale : les collègues s'inquiètent avant tout pour leur présent, de partout on entend que le moral est en berne, que les collègues de Paris et de Province se sentent délaissés, réduits au statut impersonnel d'« équivalents temps plein » interchangeables.



Est-il besoin, pourtant, de rappeler à quel point les travaux de l'Insee sont utiles pour, selon la formule, « éclairer le débat public » ?

Une information économique et sociale fiable et indépendante, à l'échelle nationale et sur chaque territoire français, ce n'est pas du luxe. Pour cela, une condition est nécessaire : que le personnel du service statistique soit convaincu de l'importance de sa mission.



Ce serait plus facile si l'exemple venait d'en haut !



Industrie et Développement durable relégués aux oubliettes de l'histoire administrative !

La disparition du Ministère de l'Industrie et l'absence d'une véritable politique industrielle depuis des décennies a conduit aux conséquences dénoncées régulièrement par **Solidaires**, d'une perte vertigineuse des emplois en France, sans jamais pouvoir assurer le « redressement productif » de l'outil industriel.

7 ans après l'éclatement des Directions Régionales de l'Industrie et de l'Environnement (DRIRE)

les missions régaliennes et de service public sont éparpillées dans les DIRECCTE et les DREAL. Ces missions sont réalisées par des agents qui, s'ils sont agents techniques, sont sous gestion statutaire de la Direction Générale des Entreprises (DGE) et, pour les agents administratifs; placés sous gestion statutaire de la DRH du ministère économique et financier. Cette double gestion entre fonctionnel et statutaire conduisant à relever de ministères différents entraîne beaucoup de confusion tant pour les usagers que les agents concernés.

Depuis, avec la création des 13 grandes régions, les réformes territoriales se poursuivent à un rythme insoutenable pour les agents, incompréhensibles pour les bénéficiaires et usagers. Est hélas venu le temps... de la mise en œuvre de la désorganisation des services déconcentrés dans les régions fusionnées et les mégapoles.

Comment est-il possible de couvrir l'ensemble des risques industriels et les impacts sur les milieux naturels et à l'environnement (pollution de l'air, de l'eau, des sols et traitements des déchets) sur l'ensemble du territoire avec encore et toujours moins de moyens ?

Devons nous aussi craindre une concurrence dévoyée en matière de métrologie légale, d'aides aux entreprises, ou des risques technologiques tels que celui de SEVESO (en 1976) ou AZF (en 2001) ?

L'histoire peut hélas se répéter !

Est-il sage et responsable de favoriser l'auto-contrôle des installations de radioprotection et nucléaire (Ministère de la Défense, EDF, ...) ou l'externalisation des missions de service public à des organismes privés ?

Les économies financières d'aujourd'hui peuvent-elles couvrir les pertes et dégâts de demain, à l'heure où sont prisent pour cible les installations classées dont la sûreté et la surveillance sont insuffisamment contrôlées ?

Les fonds d'aides au développement des entreprises octroyés par des élus en région seront-ils plus neutres politiquement et efficaces économiquement que lorsqu'ils étaient délivrés par des agents spécialistes des DIRECCTES détenant la connaissance et l'expertise du tissu économique et industriel des territoires ?

L'Etat n'adapte pas les moyens aux dangers, mais adapte la notion de danger au manque de moyens.

Tout cela s'accompagne pour les agents d'une perte de sens du travail au quotidien, de reconnaissances des efforts accomplis dans les importantes et nombreuses désorganisations structurelles et d'égalité de traitement (RISSEEP, PPCR, Indemnité d'intéressement collectif, action sociale, surveillance médicale spéciale amiante,...) que l'on soit employé par le ministère de l'Ecologie ou celui de l'économie.

B en A, Filière sociale toujours pas de réponses aux revendications de fond !



■ B en A

En 2007, Solidaires a constaté que les agents avaient été lésés au moment de leur passage de B en A du fait d'une mauvaise reprise d'ancienneté. Après un recours juridique, nous avons obtenu gain de cause. Or, dix ans après, l'administration tergiverse et renvoie les agents concernés aux... calendes et... à la mise en œuvre de l'accord minoritaire Parcours professionnel, Carrière, Rémunération (PPCR). De qui se moque-t-on ? Les agents concernés à Bercy sont suffisamment nombreux pour être traités dans le respect de leurs droits. Quel mépris pour ses agents !

■ Filière sociale

La Filière sociale ce sont trois métiers : assistant(e)s sociaux (iales), conseiller(e)s techniques de service social qui les encadrent et conseiller national animant l'ensemble du réseau social sur le territoire. Ce réseau représente à Bercy 140 agents quand l'ensemble de la filière sociale pour l'ensemble des 3 fonctions publiques en compte plusieurs dizaines de milliers.

Cette filière sociale étant très majoritairement féminisée a comme le personnel hospitalier, les pires difficultés à obtenir la reconnaissance du niveau de diplôme requis, le nombre d'années d'études et l'expertise professionnelle spécifique.

Malgré l'obligation européenne qui est faite à la DGAFP de reconnaître ce niveau de diplôme, jusqu'à présent les Assistants sociaux sont recrutés au niveau B, mais à un niveau plus bas que pour la carrière en 3 grades des secrétaires administratifs, alors qu'ils devraient être de catégorie A. Seuls les encadrants, Conseillers techniques régionaux et nationaux sont positionnés certes en catégorie A, mais en petit A.

A Bercy, dans un contexte d'évolutions majeures permanentes, le réseau social est confronté à des exigences croissantes d'efficacité et de réactivité extrême sur le terrain. Depuis plusieurs années, la mobilisation des assistants sociaux et des conseillers techniques régionaux pour obtenir enfin la reconnaissance qui leur est due ne se dément pas. Au delà de l'obtention de quelques points de NBI spécifique à chaque grade, la DRH renvoie la encore ses agents et les syndicats qui les soutiennent... aux calendes... et à la mise en œuvre du... PPCR de la filière sociale.

Sur ces dossiers sensibles, Solidaires Finances ne considère toujours pas que PPCR soit LA panacée universelle prête à résoudre TOUS les problèmes !

Conditions de travail : des réponses toujours en attente



Le contexte de réorganisations permanentes entraînent des réaménagements de locaux et par conséquent des travaux plus ou moins importants. La gestion du parc immobilier est essentiellement axée sur la performance budgétaire au travers du prisme des normes de Haute Qualité environnementale (HQE) des surfaces et des coûts. Tandis que ne sont jamais pris en compte l'impact sur les conditions et l'organisation du travail consécutifs à la mise en oeuvre de cette politique immobilière.

A ce titre **Solidaires Finances** exige :

- le respect de la réglementation en la matière, tant par les directions locales que par les entreprises intervenantes ;
- qu'en matière d'Amiante, une priorité absolue soit donnée à la réalisation des DTA pour les 32 sites qui en sont encore privés à ce jour et ce, bien sûr, avec les crédits correspondants, la mise à jour immédiate de l'ensemble des DTA existants et des fiches récapitulatives, y compris en recourant pour sa réalisation au marché de l'État existant ;
- qu'en cas de présence d'amiante, la signalétique prévue au Ministère depuis 2007 qui a fait l'objet d'une des directives de la Circulaire Fonction Publique de juillet 2015, soit effective ;
- qu'un plan de désamiantage pluri annuel soit financé en urgence et que l'abandon des locaux non domaniaux amiantés soit la priorité en terme immobilier ;

■ que, sous le contrôle des CHSCT, tous les agents de la DGFIP exposés à l'amiante soient immédiatement recensés par les administrations ; que ceux-ci bénéficient du suivi médical prévu par la réglementation et qui constitue un droit fondamental ;

■ concernant l'immeuble Tripode, que les agents hélas déjà malades de l'amiante puissent ENFIN faire valoir leurs droits ; que les décideurs à tous niveaux, mais tout particulièrement ceux de Bercy, cessent ENFIN de se « renvoyer la balle » pour qu'ENFIN ce bâtiment soit reconnu site amianté. Seule cette mesure permettra d'une part aux quelques agents encore en activité (moins de 20% des 1800 agents concernés par ce site) de bénéficier du dispositif de pré-traitement (ASCAA) et d'autre part de rendre les procédures de reconnaissance des maladies professionnelles plus fluides et plus accessibles.

Au-delà d'une mesure de justice, il s'agit là de la dignité de celles et de ceux qui, exposés à l'amiante dans le cadre de l'exercice de leurs missions, se sont trop longtemps battus seuls pour obtenir réparation.

Action sociale : la stratégie du repli



En matière d'action sociale, le budget prévu pour 2017 de 130,2M€ marque une régression sans précédent de l'action sociale au sein du ministère de l'Économie et des finances.

Après une année blanche pour **ALPAF** qui n'a pas perçu de subvention pour l'année 2016, l'association dévolue au logement des agents ne percevra que 14M€ en 2017 qui se situent bien en deçà des subventions antérieures. Ce budget d'austérité sociale dénie à l'**ALPAF** son intérêt fondamental qui est notamment d'accueillir les primo-arrivants dans notre ministère. Il constitue un véritable camouflet à leur encontre. Alors qu'il opère des suppressions massives d'emplois dans toutes les directions de son ministère, le ministre ignorerait-il le niveau de recrutement annuel important dans ces directions ? [même si celui-ci reste bien en dessous de ce que nous souhaitons]...

Quel mépris pour des agents aux modestes salaires qui débutent leur carrière en île de France où ils vont rencontrer, du fait de la politique du logement au rabais, les pires difficultés pour se loger !

Au-delà du logement, ce budget de pénurie touche tous les pans de l'action sociale, qu'il s'agisse des vacances /loisirs avec **EPAF** dont la subvention est

en baisse de 4M€, des crédits pour la restauration en baisse de 5,2M€ alors que le coût des repas ne cesse d'augmenter tandis que la qualité baisse, contraignant les agents à ne plus fréquenter les structures de restauration collective

L'aide à la parentalité est reconduite en l'état, alors que le nombre de berceaux proposés est très insuffisant au regard des besoins dont seuls 4,11% peuvent être satisfaits ! Dans ces conditions, trouver une solution de garde d'enfant reste un parcours du combattant qui oblige -principalement les femmes et les jeunes mamans- à recourir au congé parental, au temps partiel avec toutes les conséquences connues désormais sur leurs carrières et leurs retraites.

Ce n'est pas ainsi que le ministère pourra continuer à se targuer d'être exemplaire dans sa lutte en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes !

Oui, ce budget 2017, marque de mépris pour tous les agents, consacre la régression sociale à Bercy dans un dialogue social inexistant.

Peau de banane contre le management anti-social !

Les associations à caractère social **ACBAF**, **EPAF**, qui délivrent des prestations d'action sociale n'ont aucun regard social sur leurs personnels. Ce genre de situation n'existe pas à **ALPAF**.

Les directeurs de ces services et leurs présidents, brassant des budgets relativement importants et gérant beaucoup de personnels de droit privé, se prennent pour des gestionnaires de PME et utilisent, hélas, les mêmes méthodes managériales.

On constate donc des licenciements à répétition généralement cachés aux représentants du personnel, membres des conseils de surveillance notamment.

De tels licenciements entraînent des procédures devant les prud'hommes et les tribunaux pour lesquelles les associations sont souvent condamnées. C'est donc l'argent des associations et des agents qui est en jeu !

Dans le dernier cas en date, un salarié de 58 ans ayant gardé deux bananes de son dessert du déjeuner a été licencié pour « non respect du règlement intérieur ». C'EST SCANDALEUX !

Solidaires Finances exige d'être informé en temps utile des procédures de licenciement en cours.

C'est pour toutes ces raisons, notamment, que Solidaires Finances a décidé de ne pas siéger à ce CTM !